

CHARTRE D'ENTRETIEN DES LOCAUX



Préface

À l'âge où les enfants entrent dans la vie collective, grâce à l'école, cette dernière doit les accueillir dans des conditions de sécurité et d'hygiène irréprochables et ceci afin de favoriser leur bien-être et leur développement. L'école est aussi le lieu où, devenus élèves, ils vont parfaire leur éducation et construire leurs apprentissages. Dans cette dynamique, l'hygiène est une composante essentielle et les mesures mises en œuvre par la ville dans ce domaine doivent permettre de créer chez les élèves une véritable dynamique d'apprentissage et de solides réflexes en la matière.

La charte d'entretien des locaux est un outil pour vous, professionnels de la ville de Dunkerque qui contribuez chaque jour à l'entretien des écoles publiques.

Elle est avant tout un guide pratique destiné à vous fournir toutes les informations nécessaires pour faciliter la mise en œuvre des mesures d'entretien indispensables aussi bien dans le déroulement quotidien de la vie de l'école que dans certaines situations, plus exceptionnelles.

Cette charte a pour vocation de vous préciser les attentes du service en matière d'entretien, d'améliorer les organisations de travail et de mieux répartir les missions de chacun au regard de l'évolution des besoins et du fonctionnement des écoles sur les différents moments de la journée. Elle vous facilite également l'harmonisation de vos pratiques en matière d'entretien.

Elle permet enfin d'affirmer et de partager les principes et les fondamentaux de l'entretien des locaux scolaires et périscolaires préconisés par la ville. Elle est également l'occasion de rappeler les éco-gestes qui doivent nous habiter ainsi que les enjeux de l'éducation à l'environnement dans les écoles : protection de la biodiversité, économies d'énergie, achats responsables et respectueux de la planète, lutte contre les perturbateurs endocriniens ou autres produits néfastes pour la santé, la vôtre et celle des enfants...

Soulignons que cette charte est également exemplaire par sa méthode d'élaboration : elle a fait l'objet d'un travail collaboratif pendant plusieurs semaines, associant des agents en « collectif ». Je tiens particulièrement à les remercier ici pour leur investissement et leur contribution.

Cette charte est donc la vôtre !

Il vous appartient dès à présent de vous en saisir, de vous l'approprier et de la faire vivre.

Comptant sur votre engagement au service des enfants, avec mes remerciements les plus sincères.

Christophe BERNARD
Directeur général des services

Sommaire

Préface	2
Présentation de la charte	4
L'entretien au cœur de plusieurs enjeux	5
L'hygiène	5
Qualité de l'air intérieur	5
Politique énergétique	6
Politique du développement durable et du tri des déchets	6
L'entretien des locaux, l'affaire de tous	7
Les règles incontournables	7
Protocole général	9
Les points de vigilance	16
Accueil des nouveaux recrutés	16

Présentation de la charte

Pourquoi une charte ?

La charte définit de manière claire et synthétique la mission « entretien » dans l'environnement de travail spécifique à la Direction de l'enfance en identifiant les compétences attendues en lien avec les finalités du service. La charte est avant tout un outil de cohésion interne. Elle permet de se mettre d'accord sur les objectifs, l'organisation du travail, la répartition des missions, les droits et les devoirs de chacun. C'est également un outil, un document de référence qui affirme :

- les qualités professionnelles requises : rigueur, compétence, efficacité, sens du service public ;
- les valeurs professionnelles partagées : respect, entraide, cohésion d'équipe, coopération ;
- l'identité du service : chaque agent des écoles faisant partie de la communauté éducative contribue, au travers de ses missions, à offrir aux enfants un environnement favorable à leur épanouissement.

L'importance de l'entretien dans les écoles

L'entretien des locaux scolaires et périscolaires répond à des objectifs de qualité et demande l'application de méthodes professionnelles par des agents spécialisés. Il est important que les locaux soient entretenus de façon à répondre à des exigences de qualité.

Pour qui ?

Pour les utilisateurs : les enfants et les enseignants ;
Pour les agents : satisfaction de bien travailler.

Pour quoi ?

Assurer la bonne hygiène des locaux
Assurer une qualité de l'air intérieur
Prendre en compte la santé des occupants
Assurer le confort des enfants et des professionnels
Faire durer les équipements

L'élaboration de la charte, une démarche concertée

- Des problématiques spécifiques et des évolutions réglementaires à prendre en considération (maladies infectieuses, problèmes physiques (troubles musculo-squelettiques TMS), réduction des produits chimiques, des perturbateurs endocriniens...);
- Mutualisation des locaux : Trois institutions sont présentes dans les groupes scolaires, d'une part, la Ville de Dunkerque en tant que propriétaire des locaux et employeur des agents des écoles, l'Éducation nationale représentée par l'équipe enseignante et les associations avec les centres de loisirs durant les vacances scolaires. Cette cohabitation s'illustre par une mutualisation des locaux et nécessite donc une bonne entente et collaboration, facilitée par la mise en œuvre d'un cadre de travail clair et sécurisant.

L'entretien au cœur de plusieurs enjeux

L'hygiène

« L'hygiène individuelle est une marque de respect de soi et des autres, dans les temps de vie en collectivité et doit être intégrée aux principes de base de l'éducation, en dehors même des moments où l'on se trouve confronté à une infection déclarée. Elle doit être appliquée au quotidien, par les enfants et tous les adultes intervenant à l'école dans tous les locaux et espaces recevant des élèves.

Les mesures d'hygiène sont d'autant plus importantes que l'école accueille de jeunes enfants ».

Qualité de l'air intérieur

Le Décret n°2011-1728 du 2 décembre 2011 a instauré une surveillance de la qualité de l'air intérieur, qui prévoit que les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et les écoles élémentaires aient satisfait à cette obligation avant le 1er janvier 2018. Cette surveillance comprend notamment :

- l'évaluation obligatoire des moyens d'aération de l'établissement ;
- la mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention de la qualité de l'air ;
- en l'absence de programme d'actions ou en cas de besoins, la réalisation de campagne de mesures.

La Ville de Dunkerque a choisi de mettre en place un plan d'amélioration de la qualité de l'air intérieur des établissements scolaires.

Ce plan d'actions comprend différentes mesures :

- Politique d'achats intégrant notamment un critère « qualité de l'air intérieur » : restructurations ou rénovations des locaux, choix des matériaux de construction, mobiliers, produits d'entretien...
- Évaluation, contrôle et entretien régulier des dispositifs de ventilation et d'aération par la Direction des Bâtiments.
- Sensibilisation au renouvellement de l'air intérieur par l'ouverture des fenêtres plusieurs fois par jour au moment des récréations ou sur le temps d'entretien. Ouvertures qui doivent être brèves en période hivernale afin de limiter les déperditions énergétiques.
- Limiter l'utilisation des produits d'entretien et adapter les techniques de nettoyage (balayage humide, utilisation de l'aspirateur...) pour éviter la mise en suspension dans l'air des poussières.
- Mise en place de capteurs de CO2 dans chaque classe, ainsi que dans les espaces périscolaires et la restauration.

Politique énergétique

- Programme de réhabilitation thermique des bâtiments municipaux, qui intègre le changement des menuiseries, l'isolation par l'extérieur, le changement des installations de chauffage, le changement des luminaires...

- Élaboration du guide éco-gestes qui reprend les gestes qui permettent d'optimiser les consommations, tels que :

- > Ouvrir les fenêtres 10 minutes maximum, les mercredis et jours de vacances en période hivernale (temps nécessaire pour le renouvellement de l'air), un temps trop long engendrera une surconsommation au niveau du chauffage
- > Fermer fenêtres, rideaux et volets le soir
- > Couper les radiateurs lors de phases de ventilation
- > Éteindre les lumières lorsque l'on sort d'une pièce
- > Éteindre les ordinateurs
- > Ne pas abuser de l'utilisation de l'eau dans l'entretien
- > Signaler toutes fuites sur un robinet ou chasse d'eau

Politique du développement durable et du tri des déchets

Action qui s'inscrit dans un programme collectif de réduction et de revalorisation des déchets. Le tri sélectif est effectué au sein du groupe scolaire ou de l'école par les enseignants au sein des classes et par les animateurs dans les salles d'activités péri et extrascolaires.

Les agents d'entretien assurent ensuite le transfert des divers déchets vers les différents bacs conformément aux consignes données par la Direction de l'enfance. Quelques exemples à titre indicatif :

Dans une même dynamique de développement durable, il convient de réduire le nombre

Dans le sac jaune : gobelet, barquette repas, blister de sandwich...



Pour le papier : un contenant situé à côté du photocopieur récupérera le papier (feuilles, journaux, revues, enveloppes...)

et l'utilisation des produits chimiques :

- Utiliser des produits uniquement si nécessaires.
- Respecter le dosage et la dilution des produits.
- Privilégier l'action mécanique avec l'utilisation d'auto-laveuse ou mono-brosse.
- Privilégier les produits naturels pour le détartrage des sanitaires.

Obligation d'utiliser les équipements professionnels individuels (EPI) :

- Utiliser des gants de ménage et non les gants à usage unique.
- Port de lunettes de protection lors de la manipulation de produits d'entretien.
- Utilisation de chaussures spécifiques.
- Utilisation de la blouse.

L'entretien des locaux, l'affaire de tous

Les règles incontournables



De quoi parle-t-on ?

Le nettoyage et la désinfection sont des opérations complémentaires dont le but est d'assurer l'hygiène des locaux et des matériels (qu'ils soient partagés ou non) qui doivent être effectuées quotidiennement ou régulièrement selon la nature des locaux. L'entretien est régi par certains grands principes, concernant :

LES TÂCHES ESSENTIELLES :

- Préparer et vérifier le matériel d'entretien avant intervention.
- Aérer quotidiennement les locaux.
- Assurer le dépoussiérage humide des sols pour limiter la mise en suspension des poussières.
- Aspirer et laver les sols en utilisant la méthode dite à la godille ou poussée (le balai de type « coco » n'est pas à utiliser en priorité pour le dépoussiérage des sols pour des raisons de santé : mise en suspension de particules).
- Organiser l'ordre des tâches en partant du plus propre au plus sale.
- Commencer toujours le nettoyage dans le fond de la pièce pour terminer vers la porte.
- Commencer le nettoyage en partant du haut et en allant vers le bas.

- Prévoir en fin de journée le temps nécessaire à l'entretien et nettoyage du matériel. Il est à rappeler que la longévité du matériel dépend essentiellement du soin apporté lors de l'utilisation et de son entretien.

L'UTILISATION DES PRODUITS D'ENTRETIEN :

- Lire les étiquettes des produits et respecter les dilutions et conditions d'utilisation.
- Ne pas utiliser de flacons alimentaires pour reconditionner des produits.
- Fermer et étiqueter les flacons contenant les produits préparés dilués.
- Ne jamais mélanger les produits.
- Stocker les produits dans un local approprié, ventilé, fermé à clés et hors de la portée des enfants.

L'entretien des espaces extérieurs (cours) doit être effectué régulièrement, en répartissant les interventions sur la journée de travail en tenant compte de l'état de la cour et de la saisonnalité pour assurer la sécurité des enfants. Possibilité d'avoir un souffleur pour les feuilles.

LE RESPECT DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Respecter et faire respecter l'ensemble des règles d'hygiène et sécurité.
- Porter les équipements remis par l'employeur : blouse, chaussures de sécurité (couvrantes et antidérapantes), gants de ménage, lunettes de protection (lors de manipulation de produit), utilisation du souffleur pour les cours d'école.
- Baliser la zone de travail.
- Pour tous travaux en hauteur, privilégier les matériels avec manche télescopique; il est à rappeler conformément au décret n° 2004-924 du 1^{er} septembre 2004, à l'article R4323-63, que l'utilisation d'un escabeau peut être envisagé si l'analyse du risque est considérée comme faible et qu'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif. En cas de besoin, se mettre en relation avec le référent scolaire.
- Débrancher les appareils électriques (aspirateur, mono-brosse) avant toute intervention d'entretien ou de maintenance.

Et avec quelle organisation ?

Le nettoyage est assuré sur l'ensemble du groupe scolaire par des agents d'entretien. Ces agents sont avant tout des professionnels chargés, entre autres, d'assurer l'hygiène et la propreté des locaux.

Les agents sont sous l'autorité d'un référent scolaire de secteur qui organise et planifie la répartition des tâches à l'échelle du groupe scolaire et en fonction de l'utilisation des locaux. La répartition des tâches est effectuée en lien avec l'équipe du groupe scolaire. Cette répartition peut être revue en fonction de l'utilisation des locaux et en référence au protocole général d'entretien. La fréquence de nettoyage des locaux doit être adaptée en fonction des nécessités (conditions météorologiques, fréquentation intensive, travaux...). Le nettoyage des grandes salles (type salle de motricité) peut être réalisé en équipe au quotidien et/ou lors de grands nettoyages.

En cas de non remplacement d'un agent le référent scolaire présent prévient la direction d'école des modifications apportées à l'organisation de l'entretien. Les tâches prioritaires sont alors à réaliser, à savoir le nettoyage des sanitaires, le vidage des corbeilles et un nettoyage minimum des classes pour qu'elles soient accueillantes. L'entraide collective doit être de mise entre les Agents d'Entretien, les ATSEM, et l'équipe d'animation. (Déplacer le petit mobilier -tables, chaises- pour passer l'auto-laveuse ou la mono brosse, nettoyage approfondi d'un centre de loisirs en lien avec les ATSEM et les animateurs...). Certaines tâches d'entretien peuvent être réalisées dans des locaux occupés par quelques personnes (vidage des corbeilles, réapprovisionnement des consommables, nettoyage des circulations...).

Protocole général

Missions communes à l'ensemble des locaux

Attention : ne pas nettoyer les écrans numériques interactifs (ENI)



QUOTIDIEN

Aérer pour favoriser le renouvellement de l'air (brièvement en période hivernale afin de ne pas influencer sur la température intérieure de l'école)

Vider les corbeilles dans le respect du tri sélectif

Nettoyer les toilettes

Entretien le mobilier (dépoussiérage ou lavage si nécessaire) : tables, chaises, tableau vert

Entretien les sols (balayage humide ou aspiration) et laver si nécessaire

Entretien les salles de motricité

Entretien le matériel de nettoyage



HEBDOMADAIRE

Laver les sols

Laver le mobilier

Dépoussiérer les étagères

Nettoyer les interrupteurs et poignées de porte



VACANCES SCOLAIRES / GRANDS NETTOYAGES

Laver mécaniquement les sols (auto-laveuse ou mono-brosse) si nécessaire

Dépoussiérer les murs, plafonds, plinthes, radiateurs, encadrement fenêtres et portes, dessus armoires

Laver les pieds de tables, chaises et casiers

Laver les vitres intérieures à hauteur si nécessaires (privilégier l'utilisation de manche télescopique)

Retirer les toiles d'araignée

REMARQUES

Pour la méthodologie, se référer au protocole général d'entretien, affiché dans les locaux

Après votre passage, veiller à :

- Fermer les fenêtres et les volets
- Éteindre les lumières
- Fermer la porte à clé après votre passage

Signaler au référent scolaire toute dégradation constatée

En fonction du contexte et de l'utilisation des espaces du groupe scolaire (dédoublément de classes, absences non remplacées...), le protocole général est adapté en identifiant des locaux et des tâches prioritaires.

Par ailleurs, pour des raisons de nécessité et de continuité de service, il pourra être envisagé de :

1 - Mettre en place une répartition équilibrée entre agents des zones d'entretien par groupe scolaire,

2 - Redéployer les affectations sur un groupe scolaire, sur une antenne (changement d'usage des locaux, dédoublement de classe, ouverture de classe, installation de modules...);

3 - Resserrer les priorités d'entretien à la demande du référent scolaire.

L'entretien hebdomadaire vient en complément de l'entretien journalier, les actions décrites peuvent être étalées sur la semaine et pas nécessairement sur une journée en particulier.

L'entretien « jours de grands nettoyages » vient en complément de l'entretien journalier et hebdomadaire, les actions décrites seront réalisées sur les périodes de vacances scolaires (petites et grandes) mais peuvent néanmoins être étalées entre les périodes, notamment pour les groupes scolaires ayant un centre de loisirs.

Dans les groupes scolaires ayant un centre de loisirs les mercredis et vacances, il appartient aux agents / référents scolaires de se rapprocher du responsable du centre de loisirs pour avoir connaissance des temps d'occupation des salles et ainsi organiser

l'entretien en conséquence.

Les jours de grands nettoyages peuvent être décalés en fin de vacances pour nécessité de service (en cas de travaux notamment). Les agents des autres secteurs sont susceptibles de venir renforcer une équipe.

Missions particulières par espace en complément des consignes communes pour l'ensemble des locaux.

L'entretien est une mission principale pour les Agents d'entretien. Les autres métiers qui figurent ci-dessous peuvent être amenés à intervenir en complément dans le cadre d'une organisation collective pour répondre aux nécessités de service tout en prenant en compte les spécificités du groupe scolaire.

CLASSE ET PERISCOLAIRE

Atsem, Animateurs, agents d'entretien

Remarque pour les animateurs : faciliter le nettoyage des agents d'entretien (laver et ranger le matériel, balayer le coin goûter...)



QUOTIDIEN

Assurer l'aspiration des tapis

Nettoyer le(s) lavabo(s) et désinfecter les sanitaires

Réapprovisionner les distributeurs de savon et serviettes



HEBDOMADAIRE

Nettoyer les tableaux (**ne pas nettoyer les tableaux numériques interactifs**)



VACANCES SCOLAIRES/ GRANDS NETTOYAGES

Nettoyer de manière approfondie les lavabos et sanitaires

REMARQUES

Un entretien minimum de la classe doit être assuré en cas de manque de personnel par les agents d'entretien (aspirer ou effectuer un balayage humide, vider la corbeille...). L'entretien des jeux et jouets est assuré par les ATSEM et par les animateurs dans les espaces périscolaires.

Le rangement des éléments pédagogiques, (peintures, crayons...) est assuré par les ATSEM, les animateurs et les enseignants dans les écoles élémentaires.

SALLE DE MOTRICITÉ OU SALLE DE JEUX

Animateurs, Asem, agents d'entretien



HEBDOMADAIRE

Entretien des tapis (aspiration ou lavage selon la nature des tapis)



VACANCES SCOLAIRES/ GRANDS NETTOYAGES

Entretien des structures et autres matériels tels que les jeux

BIBLIOTHÈQUE

Agents d'entretien



VACANCES SCOLAIRES/ GRANDS NETTOYAGES

Entretien des poufs ou fauteuils (aspiration ou lavage selon la nature)

CENTRES DE LOISIRS DE LA VILLE

Animateurs, Agents d'entretien



QUOTIDIEN

Nettoyer le lavabo

Nettoyer et désinfecter les sanitaires

Réapprovisionner les distributeurs de savon et serviettes



VACANCES SCOLAIRES/ GRANDS NETTOYAGES

Nettoyer de manière approfondie les lavabos et sanitaires

REMARQUES

Le rangement et nettoyage des jeux, jouets et autres éléments pédagogiques est assuré par les adultes encadrants.

Équipe d'animation (par roulement) : chaque nettoyage et rangement des jeux pour permettre l'intervention des personnels d'entretien.

Pour limiter au maximum les désagréments, il sera demandé à l'équipe d'animation de prendre en compte cet impératif.

Temps collectif : Le Centre de loisirs est à nettoyer en profondeur à chaque période de petites vacances. Le jour précédent les vacances (dernier jour d'école), les tris, rangements et rassemblements des jeux à nettoyer sont à faire par les animateurs et les enfants.

L'Agent d'entretien dédié au centre de loisirs prend en charge le grand nettoyage de ces locaux. Echanges entre l'équipe d'animation et les Agents d'entretien pour faciliter l'accès aux locaux, avec si besoin une validation du référent scolaire.

BUREAU DE DIRECTION DE L'ECOLE ET SALLE DES MAÎTRES

Agent d'entretien



HEBDOMADAIRE

Dépoussiérer le matériel informatique (téléphone et photocopieur) sans produit ni eau et laver les sols

REMARQUES

L'entretien de la vaisselle, four, plaque de cuisson, évier, réfrigérateur doit être assuré par les utilisateurs.

DORTOIR

Atsem, Agent d'entretien



QUOTIDIEN

Nettoyer et désinfecter les lits souillés

Laver les couvertures (si présence d'urines et vomissements)

Laver les sols (agent d'entretien) hebdomadaire



VACANCES SCOLAIRES / GRANDS NETTOYAGES

Laver et désinfecter les lits

REMARQUES

Pour le nettoyage des lits souillés, les ATSEM positionnent les lits différemment, notamment en position verticale.

HALL D'ENTRÉE ET ESPACE DE CIRCULATION

Agents d'entretien



QUOTIDIEN

Entretien des sols (balayage humide ou aspiration et lavage)
Assurer l'aspiration des tapis



VACANCES SCOLAIRES / GRANDS NETTOYAGES

Dépoussiérer et laver les porte-manteaux

ESPACE DE RANGEMENT

Gérer, vérifier et ranger les stocks (produits et matériel d'entretien, consommables)

REMARQUES

La gestion et le rangement des stocks sont assurés par l'ensemble des personnels Atsem / agents d'entretien. Voir avec le référent scolaire pour les commandes.

SANITAIRES

Agent d'entretien, Atsem



QUOTIDIEN

Nettoyer les lavabos et les distributeurs
Nettoyer et désinfecter les cuvettes et urinoirs
Réapprovisionner les distributeurs (serviettes, papier toilette, savon)
Entretien des sols (balayage humide ou aspiration et lavage)



HEBDOMADAIRE

Détartrer les cuvettes, urinoirs, lavabos et robinetterie
Nettoyer les cloisons et le carrelage mural



MENSUEL

Dépoussiérer les grilles de ventilation mécanique (VMC)

REMARQUES

L'entretien des sanitaires étant une priorité, en cas d'absence, ils devront être entretenus par les agents présents.

Il appartient aux adultes encadrants (ATSEM, Animateurs, enseignant...) de veiller à ce que les chasses d'eau soient tirées après le passage des enfants aux toilettes.
Mise à disposition pour des raisons de sécurité d'un balai rasant pour les adultes afin d'essuyer le surplus d'eau autour des lavabos et des toilettes.

!!! Surveillance renforcée des sanitaires par un adulte sur le temps du midi.

TISANERIE ET LINGERIE

Atsem et agents d'entretien



QUOTIDIEN

Gérer l'entretien du linge (lavage, séchage, pliage et rangement)



HEBDOMADAIRE

Assurer le nettoyage extérieur du lave-linge et sèche-linge (les deux)
Vérifier les filtres du sèche-linge

MATÉRIEL D'ENTRETIEN

Atsem, Agents d'entretien



QUOTIDIEN



HEBDOMADAIRE



VACANCES SCOLAIRES/ GRANDS NETTOYAGES

Évacuer les poubelles dans les conteneurs dans le respect du tri sélectif

Changer le sac de l'aspirateur lorsque celui-ci est plein

Dépoussiérer les filtres aspirateurs

Nettoyer le matériel après utilisation (chariot de lavage ou ménage, balai, seau, pelle, aspirateur, auto-laveuse, mono-brosse...)

REMARQUES

Pour l'entretien du matériel, se référer aux fiches « matériels ».

Les points de vigilance

L'application des mesures usuelles d'hygiène doit être renforcée et parfois adaptée en cas de maladie contagieuse identifiée dans l'école en fonction de la source et du mode de contamination.

L'objectif est d'interrompre la chaîne de transmission. En cas d'épidémie (grippe, gastro-entérite, gale, teigne, poux...), il convient de :

- accentuer le nettoyage ou la désinfection (des poignées de portes, lavabos, textiles) ;
- prioriser si nécessaire les interventions sur les zones concernées ;
- suivre les protocoles en vigueur (cf. protocole gale, poux...) ;
- utilisation de produits spécifiques ;
- renforcer ponctuellement l'équipe.

Accueil des nouveaux recrutés

Les grandes étapes du parcours d'intégration

ÉTAPE 1

Accueil sécurité organisé par la DRH (obligatoire)

Visite médicale d'embauche (obligatoire)

ÉTAPE 2

Accueil des nouveaux arrivants à la Direction de l'enfance

- Présentation globale de la direction
- Questions « ressources humaines » (horaires, congés, formation...)
- Présentation succincte du poste, des missions à réaliser et des attentes du service
- Aborder également la notion de travail en équipe (pluridisciplinaire)

ÉTAPE 3

Accueil dans le lieu d'affectation

- Modalités de fonctionnement (organisation de l'école)
- Présence d'un Agent d'entretien pour présenter et expliquer son métier
- Présentation et remise de la charte d'entretien
- Temps d'échanges
- Prise de poste

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Remerciements à toutes les personnes
qui ont pris part à la rédaction de cette charte et plus particulièrement :
aux 4 agents d'entretien mobilisés en collectif qui ont contribué
à ces travaux à différentes étapes de sa conception.





Direction de l'enfance
38 quai des Hollandais
59140 DUNKERQUE

